

Guide régional relatif à la campagne de financement 2023 « Petite Enfance » en région Centre-Val de Loire

- 1000 premiers jours de l'enfant
- Formation des professionnels de la petite enfance

1

L'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), en lien avec le Commissariat régional à la lutte contre la pauvreté, déploient une nouvelle campagne de financement pour 2023, dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant et de la formation des professionnels de la petite enfance.

Cette campagne de financement fait suite aux appels à projets déjà engagés en 2021 et 2022 en région Centre-Val de Loire, au travers d'une démarche conjointe de ces trois partenaires institutionnels.

Ces appels à projets annuels ont permis d'impulser des démarches innovantes et de contribuer à une dynamique territoriale autour des 1000 premiers jours de l'enfant et du renforcement des compétences des professionnels de la petite enfance.

L'année 2023 correspond à une année pivot, dans la perspective à partir de 2024 d'une approche pluriannuelle de la stratégie des 1000 premiers jours, mais également du déploiement du Fonds d'innovation pour la petite enfance et de l'élaboration des pactes locaux des solidarités.

Durant cette période transitoire de 2023, et compte tenu du calendrier contraint, il n'est pas possible de soutenir de nouveaux projets.

Ainsi, cette campagne de financement ne s'adresse qu'aux lauréats des éditions 2021 et / ou 2022 des appels à projets « 1000 premiers jours / Petite enfance », dont la liste figure en annexe de ce document.

En 2023, seuls les projets reconduits ayant démontré leur efficacité et leurs résultats probants, sur la base de bilans et d'évaluations, pourront être financés.

Des ajustements, y compris sur le niveau de financement, pourront bien entendu être apportés aux projets précédemment financés, pour tenir compte des enseignements de terrain, de réalités nouvelles ou du résultat des évaluations menées ; ces évolutions devront cependant être justifiées et explicitées.

Pour rappel, les demandes de financement des projets reconduits pourront élargir sur deux volets stratégiques :

- « 1000 premiers jours de l'enfant »
- « Formation des professionnels de la petite enfance »

Le montant global de cette campagne régionale de financement est de 350 000 €, répartis comme suit :

- 150 000 € au titre du volet social et du volet santé de la stratégie des 1000 premiers jours de l'enfant ;
- 200 000 € au titre de la formation des professionnels de la petite enfance (BOP 304 – Action 19).

2

1. Priorisation des dossiers déposés

Les informations générales relatives au domaine de cet appel à projets figurent en annexe de ce document.

Critères de sélection des projets

La priorisation des demandes de reconduction de projets en 2023 sera effectuée à partir des critères suivants :

- Production de bilans et de résultats probants démontrant l'efficacité et l'impact des actions menées ;
- Ajustements éventuels des projets au regard des évaluations menées ;
- Inscription des projets dans des dispositifs de coordination territoriale (contrat local de santé, contrat territorial de santé mentale, communauté professionnelle territoriale de santé) afin d'en garantir la pertinence et les conditions de réalisation ;
- Mise en œuvre des projets sur des territoires les plus fragiles, quartier prioritaire de la ville (QPV) et zone de revitalisation rurale (ZRR) notamment, pour s'adresser à des publics en situation de vulnérabilité et de précarité.

Durée des projets

Les projets reconduits devront débuter avant le 31 décembre 2023 et pourront se dérouler sur l'ensemble de l'année 2024.

Critères de qualité en méthodologie de projet

Les projets reconduits devront être rédigés en prenant en compte les critères de méthodologie précédemment identifiés lors des appels à projets 2021 et 2022 :

- la qualité des partenariats, les modalités de concertation avec les acteurs locaux et l'inscription du projet dans des dispositifs de coordination ;
- la définition d'objectifs et d'indicateurs pertinents, mesurables, quantifiables et cohérents avec la problématique et le contexte local, ainsi que l'effectivité des outils mis en place pour la mesure des indicateurs d'évaluation et l'identification d'une valeur cible des indicateurs adaptée (valeur à la fois suffisamment ambitieuse tout en restant réaliste) ;
- la pertinence des modalités d'identification de la population cible et des milieux d'intervention choisis ;
- la pertinence des messages de santé véhiculés et de leurs modalités de transmission (outils, méthodologie d'animation, ...)

- la programmation de l'action dans le temps : il convient d'éviter les interventions ponctuelles isolées sans démarche de prévention en amont ou en aval auprès du public cible, et de privilégier les actions qui assurent une progression des interventions dans le temps, éventuellement en complémentarité et en coordination avec des interventions d'autres acteurs du territoire ;

- s'agissant des actions de formation, la certification QUALIOP1 du prestataire ainsi que le contenu pédagogique des formations proposées.

Les actions financées devront se dérouler sur le territoire de la région Centre-Val de Loire.



2. Calendrier et modalités de dépôt du dossier

La campagne de financement est ouverte du jeudi 7 septembre 2023 jusqu'au lundi 9 octobre 2023 à 12 heures.

Les projets reconduits doivent être présentés à partir d'un dossier de demande de subvention spécifique mis en ligne sur le site de l'ARS et de la DREETS.

Les dossiers déposés seront examinés par un comité de sélection régional de l'ARS et de la DREETS, après analyse de proximité par les référents territoriaux de ces institutions.

Les lauréats recevront leur notification d'instruction avec le montant du financement attribué avant la fin du mois de novembre 2023.

Les candidats non retenus en seront également informés avant la fin du mois de novembre 2023.

Le dossier de demande de subvention est à transmettre par courriel électronique à l'adresse : ARS-CVL-PPS@ars.sante.fr

Seuls les dossiers complets et transmis avant l'échéance mentionnée ci-dessus feront l'objet d'une instruction.

L'ARS et la DREETS se réservent le droit de demander toute pièce complémentaire qu'elles jugeraient nécessaire à l'instruction du dossier.

3. Contacts

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projets, vous pouvez contacter :

- **ARS Centre-Val de Loire**
 - Florence GUERRIER, référente « 1000 premiers jours de l'enfant » : florence.guerrier@ars.sante.fr – T°02.38.77.31.48
- **DREETS Centre-Val de Loire**
 - Mathias ROCCI - Chef du service inclusion sociale et protection des personnes vulnérables - Pôle Cohésion sociale - mathias.rocci@dreets.gouv.fr
 - Sarah ZAIDI – sarah.zaidi@dreets.gouv.fr

Annexe 1

RAPPELS RELATIFS A LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Cet appel à projets s'adresse aux structures suivantes :

- Collectivités territoriales (services et directions des communes, établissements publics de coopération intercommunale, conseils départementaux)
- Etablissements de santé et établissements et services sociaux et médico-sociaux, professionnels de santé dans le cadre de sociétés, associations, groupements ou réseaux
- Etablissements de la petite enfance, réseaux de périnatalité, services de protection maternelle et infantile (PMI)
- Acteurs associatifs ou mutuelles.

Les projets reconduits devront s'adresser à des professionnels de la petite enfance, des professionnels de santé intervenant auprès des femmes enceintes et des jeunes enfants (jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école maternelle), ou des jeunes ou futurs parents, des femmes enceintes et des jeunes enfants, en prenant en compte tout particulièrement les familles en situation de fragilité ou de précarité et les familles mono parentales.

S'agissant des projets en lien avec les 1000 premiers jours, seront financées les reconductions d'actions proposant une approche pluridisciplinaire et collaborative, abordant différentes thématiques (allaitement, santé-environnementale, sommeil, ...), dans l'esprit du monde pluriel des 1000 premiers jours et concourant à la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Concernant les projets en lien avec la formation, seront financées les reconductions d'actions de formation des professionnels de la petite enfance, qui sont des acteurs clef de la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, afin de contribuer au développement de leurs compétences.

Les actions de formation devront prendre en compte les thématiques suivantes : le langage, l'art et la culture, l'alimentation et la nature, l'accueil occasionnel, la prévention des stéréotypes, l'accueil des parents, le numérique.

Annexe 2

LISTE DES LAUREATS DES EDITIONS 2021 ET 2022 DES APPELS A PROJETS « PETITE ENFANCE »

Année 2021 : 7 lauréats

5

Lieu d'intervention	Nom des lauréats	Sujets/ Thèmes
18 – Pays Berry Saint Amandois	Pays Berry Saint Amandois	1 000 premiers jours de l'enfant/parentalité
36 – Parc Naturel de la Brenne	Parc Naturel Régional de la Brenne	Assistantes maternelles: passeport écoresponsable, sensibilisation à la qualité de l'air et aux perturbateurs endocriniens
36 – Parc Naturel de la Brenne	MSP Le Blanc	Parents Confiants
37 – Pays Loire Touraine	CH Amboise	1 000 premiers jours en Pays Loire Touraine
45 - Loiret	Appui santé Loiret	Informé, Sensibiliser, Prévenir (les 1 000 jours)
45 – Orléans Métropole	MSP Porte Madeleine	Vulnérabilité des 1 000 premiers jours
Région Centre	Réseau Grandir - CHRU	Les écrans et mon enfant

Année 2022 : 25 lauréats

Territoire	Nom de la structure	Titre du projet
18	Ville Saint Florent sur Cher	Création de la Maison petite enfance - Espace parentalité
	CH BOURGES - JACQUES CŒUR	MAISON DE LA PARENTALITE
	CPTS Est du Cher	« Une merveilleuse rencontre » Accueillir son bébé sereinement ; Premiers outils à la parentalité

Territoire	Nom de la structure	Titre du projet
28	FAMILLES RURALES D'EURE ET LOIR	Prévention pour les 1000 premiers jour de l'enfant
	COMITE D'ACCUEIL POUR LES TRAVAILLEURS EN EURE ET LOIR (COATEL)	Je cuisine pour mon enfant
	MSP Châteaudun	Développement de l'enfant : prévention, accompagnement, dépistage, orientation, formation, information
36	CPTS Châteauroux	1000 premiers jours and Co
	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	Le DISPOSITIF "ATTRAPE-REVES" AU SERVICE DE LA PARENTALITE ET DE LA PREVENTION
	CHATEAUROUX METROPOLE	Prévention Petite enfance et soutien à la parentalité
	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE BRENNE	Accompagnement à la parentalité dans un milieu rural
	MSP du Blanc	Les 1000 premiers pas
	Pays Valençay Berry	Qualité de l'air intérieur et prévention à l'exposition aux perturbateurs endocriniens pour la petite enfance en Pays de Valençay en Berry
37	Conseil départemental 37	Mieux accueillir les parents pour mieux les accompagner dans leur parentalité
	CHIC Amboise	1000 premiers jours Pays Loire Touraine
41	TOUT P'TITS 41	Tout P'tits cafés
	L'ÉCHO DES MOTS 41	Pérennisation du LAEP "LA CABANE A MOTS" (Vendôme) et développement vers des familles en situation de handicap psychique
	CENTRE HOSPITALIER ROMORANTIN LANTHENAY	Développement des moyens de prévention et d'accompagnement des inégalités sociales de santé à destination des femmes, couples et enfants sur la période des 1000 premiers jours de l'enfant
	CPTS La Salamandre	Bougeothèque
	PAB 41 LES PÂTES AU BEURRE	LIEU ACCUEIL PARENTS/ENFANTS- ADOLESCENTS
45	PARENTELE	ACCUEIL DE JOUR PARENTELE
	ANIM' ORLEANS	Innovation en faveur de l'accompagnement des familles et du développement de l'enfant
	APPUI SANTE LOIRET	"Informer, Sensibiliser, Prévenir- Acte 2"
Région	COMPAGNIE CINCLE PLONGEUR	Formation pour les sages-femmes Exercices physiques pré, per et post-partum Danse prénatale
	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement Centre-Val de Loire	Eveil à la nature et à l'alimentation des plus jeunes en toute sérénité : Programme de formation à destination des professionnels de la petite enfance
	APF FRANCE HANDICAP	Consultation régionale pluridisciplinaire grossesse et handicap